



Chers parents,

Nous vous souhaitons, ainsi qu'à tous nos élèves, la bienvenue en cette année scolaire 2015-2016.

Vous trouverez ci-après les informations nécessaires pour entamer cette nouvelle année scolaire.

- **Le premier jour d'école** au niveau primaire est **le vendredi 28 août 2015**.
- **L'horaire de la première journée:**
 - la maternelle et tous les niveaux du primaire est de 8h00 à 12h00.

L'horaire régulier s'appliquera à partir du lundi 31 août 2015.

- **La première rencontre parents-enseignants aura lieu:**
 - Maternelle et tous les niveaux primaires: **Judi 27 août 2015 de 17h00 à 18h00.**
L'horaire de la rencontre sera comme suit:
17h00 à 17h15 : Rencontre général avec l'ensemble de l'équipe de l'école primaire
17h15 à 18h00 : Rencontrer les enseignants(es) de chaque niveau
- La présence des enfants est strictement interdite durant la rencontre.
- **Horaire de l'école:**
 - a) Maternelle, 1^e et 2^e primaire : 8h00 – 15h20
 - b) 3^e à 6^e primaire : 8h00 – 15h35

Les parents doivent déposer et récupérer leurs enfants dans la cour située sur la rue Duchesne.

L'utilisation de la porte située sur la rue Henri-Bourassa Ouest est interdite avant 8h15 (le matin) et après 15h (l'après-midi). À 8h30 la porte principale de l'école sera fermée, veuillez noter qu'après trois retards l'élève n'aura pas le droit d'entrer à l'école, il doit retourner à la maison.

Veuillez noter que **le bureau de comptabilité** est situé au 5915 Henri Bourassa Ouest. **Le secrétariat de l'école** est situé à l'entrée principale de l'école au 5919 Henri Bourassa Ouest.

- **Portail de l'école:**

Le Pluriportail est l'outil privilégié de communication entre l'école et les parents. À travers le portail de l'école, vous pouvez consulter les devoirs, les messages scolaires, les évaluations formatives et sommatives, le dossier disciplinaire et les bulletins de l'élève. Les codes d'accès pour les nouveaux élèves seront envoyés par courriel. Les anciens élèves peuvent continuer à utiliser les mêmes comptes. Veuillez noter que **le portail de l'école doit être consulté à tous les jours.**
- **L'uniforme scolaire** est obligatoire à partir du premier jour d'école. Vous pouvez vous le procurer à la compagnie **Les Uniformes Loft** : 6696, Ave. du Parc, suite 205, Montréal, Tél. : (514) 270-6044. L'uniforme vendu ailleurs n'est pas accepté à l'école. Les vêtements non conformes au règlement seront confisqués jusqu'à la fin de l'année scolaire. Le code de vie de l'école sera strictement appliqué dès le premier jour d'école.
- **Fournitures scolaires:** Dans le but d'organiser la rentrée scolaire, les parents des élèves sont priés d'apporter les fournitures scolaire de leurs enfants au cours de la semaine du 24 au 26 août 2015 et ce entre 9h00 et 15h00. **Tous les effets des élèves doivent être identifiés** (uniforme, fournitures, etc.)

- Chaque élève du 3^e cycle du primaire (4^e, 5^e et 6^e) doit avoir un casier et doit payer 25\$ pour son utilisation.
 - La compagnie SESCO est responsable de la vente des **manuels scolaires**, vous pouvez communiquer avec les représentants de la compagnie au: (450) 667-9227.
Les anciens élèves ne seront pas admis en classe s'ils n'ont pas leurs manuels scolaires dès la première journée d'école.
 - **Collation et dîner:**
 - Les élèves doivent apporter des collations et des dîners sains. Il est interdit d'apporter les chips, les sucreries et le chocolat.
 - Maternelle – 6^e année: les élèves mangent dans les salles de classe.
 - Maternelle – 6^e année: les élèves ont deux collations et un dîner.
 - Le four à micro-ondes est disponible **seulement** pour les élèves de la maternelle.
 - Le code de vie du primaire sera disponible sur le site de l'école au début de l'année scolaire.
 - Le **calendrier des activités scolaires du primaire** sera affiché sur le site de l'école : www.ecolejmc.ca
 - **Service de garde :**
 - Les parents qui désirent avoir le service de garde sont priés d'aviser l'administration avant le 21 août 2015.
 - La direction de l'école n'est pas responsable des élèves présents dans la cour avant 8h du matin et après 15h45.
 - Les frais de service de garde sont fixés à 10\$/jour. Les élèves seront chargés à partir de 15h50.
 - Les élèves de la maternelle seront transférés au service de garde à partir de 15h35.
 - **La décision de la direction, concernant la répartition des élèves dans les sections, est définitive.**
Nous vous prions de respecter ce règlement et de ne pas nous demander de changer la classe de votre enfant.
 - **Modalités de paiement des frais de scolarité :**
Veuillez noter que tous les versements doivent s'effectuer par une série de chèques postdatés payables à l'ordre de l'école JMC. Les chèques doivent être remis à la comptabilité le premier jour d'école.
 - **Date des chèques : 1^{er} versement : 28 août 2015**
2^eme versement : 02 février 2016
- Si le dernier paiement est effectué après le 02 février 2016, une pénalité de 3% sera ajoutée au montant total des frais de scolarité.
- **Pendant les vacances d'été, pour toute information, veuillez communiquer avec l'administration via le Portail (admin1).**
 - Veuillez noter que l'école n'est pas tenue **d'assurer le stationnement pour les parents des élèves**. De plus, nous vous rappelons **qu'il est interdit de se garer dans les espaces de stationnement privés situés à côté de l'école.**

Nous comptons sur votre collaboration pour le succès et l'intérêt de nos enfants.

L'administration